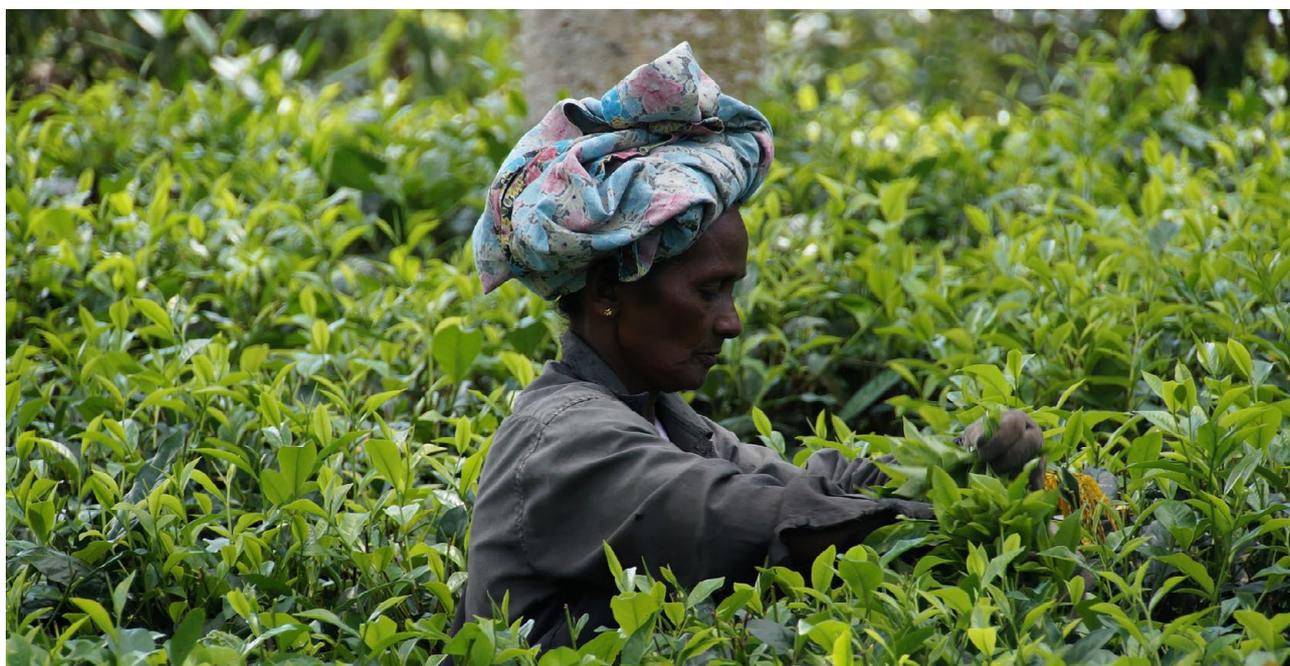




# LES NOTES DE SUD

## Genre et filières agricoles d'exportation : atouts, limites et enseignements du commerce équitable

Le commerce équitable propose une reconfiguration des relations commerciales conventionnelles pour garantir plus d'équité et une répartition plus juste de la richesse, au bénéfice des petit-e-s producteur-ric-e-s. Interrogées sur la capacité du commerce équitable de bénéficier autant aux femmes qu'aux hommes, les organisations du secteur ont mis en place, ces dernières années, des mesures volontaristes dans les filières d'exportation. Mesures qui peuvent également nourrir des propositions de plaidoyer.



© Jardins de Gaïa

Les filières agricoles d'exportation peuvent produire des effets néfastes sur les producteur-ric-e-s du Sud : pauvreté entretenue par des prix insuffisants, précarité des conditions de travail, concentration du foncier sur des cultures de rente fragilisant la souveraineté alimentaire des familles paysannes et des territoires... Constituant une large part de la main-d'œuvre indispensable à l'approvisionnement

de ces filières, les femmes accèdent moins que les hommes aux revenus générés par l'activité commerciale et n'ont pas toujours voix au chapitre concernant la gestion de ces revenus et de l'exploitation familiale<sup>1</sup>. Tout en assurant plus de la moitié de la production agricole mondiale, elles représentent moins de 15 % des propriétaires de terres agricoles et sont ainsi particulièrement exposées à ces effets délétères. >>>

1. Actionaid, *We mean business: protecting women's rights in global supply chains*, 2020

Le commerce équitable, qui vise à modifier les rapports de force existants au sein de ces filières, permet-il de garantir des bénéfices qui profitent aux femmes autant qu'aux hommes ? Quels sont ses atouts et ses limites pour faire avancer l'égalité femmes-hommes ?

## 1 COMMERCE ÉQUITABLE ET ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES : DE LA PRISE DE CONSCIENCE À DES DÉMARCHES VOLONTARISTES

L'empowerment des productrices fait partie des objectifs affichés du commerce équitable : des principes de « non discrimination » à l'égard des femmes sont intégrés dans les cahiers des charges de ses labels, à travers des critères tels que la participation des femmes aux instances de décision des coopératives. Néanmoins, ces cahiers des charges n'identifient pas de modalités claires de mise en œuvre et d'atteinte de ces critères. En outre, les études d'impacts réalisées entre 1990 et 2010 ont révélé la production insuffisante de données sexo-spécifiques et la difficulté, de fait, de mesurer les impacts du commerce équitable en matière d'égalité femmes-hommes<sup>2</sup>. 33 études plus récentes (2012 à 2019), tenant mieux compte de l'égalité femmes-hommes dans leur analyse, ont fait l'objet d'une synthèse qui met au jour des impacts encore trop faibles ou trop ponctuels du commerce équitable dans ce domaine<sup>3</sup>.

### Une faible inclusion et participation des femmes au sein des coopératives certifiées de commerce équitable

- Moindre accès des femmes au foncier : la propriété foncière est bien souvent un prérequis pour l'adhésion à une organisation paysanne et pour l'accès aux services coopératifs<sup>4,5</sup>.
- Rôles domestiques assignés aux femmes et la répartition inégale des tâches qui en découle<sup>6</sup>.

## ÉTUDE DE CAS

### Une filière de « café féminin » au Mexique

Cette initiative est basée sur l'établissement de microlots de café produits exclusivement par des femmes membres et commercialisés comme tels. L'étude d'impact de cette filière a mis en évidence un changement de discours sur les rôles relatifs des hommes et des femmes dans la production du café, sans remettre en cause les inégalités structurelles existantes entre femmes et hommes, en particulier les écarts de ressources agricoles (dont la propriété foncière)<sup>7</sup>.



© Jane Lyell/Alamy Banque d'images

### Une répartition inégale des bénéfices du commerce équitable entre femmes et hommes

Le respect des cahiers des charges du commerce équitable requiert bien souvent de la part des producteur-riche-s une charge de travail plus importante, que les femmes endossent. Cependant, les études montrent « une inégale répartition des bénéfices du commerce équitable au détriment des femmes »<sup>8</sup>. Il existe ainsi la même déconnexion entre la quantité de travail fournie et la répartition des bénéfices obtenus, que l'on observe dans les filières conventionnelles.

### Des impacts plus significatifs dans les filières artisanales équitables

Une situation très différente est observée dans les filières artisanales équitables. Les femmes y étant traditionnellement plus nombreuses, ont bénéficié d'impacts positifs plus significatifs et d'une amélioration de leur niveau de vie (Smith, 2015).

Plusieurs études de cas révèlent que des résultats positifs en matière d'égalité femmes-hommes peuvent être obtenus lorsque des actions fortes et ciblées visant l'évolution des normes sociales sont menées. L'analyse d'une filière de café équitable en Ouganda<sup>9</sup> indique que lorsqu'il y a eu une politique importante d'intégration du genre (ateliers pour hommes et femmes, paiement du café seulement si les deux membres du couple sont présents, etc.), les femmes pèsent davantage dans les décisions prises au sein du ménage concernant la culture de café et l'utilisation des revenus. Une autre étude portant sur la situation de travailleuses de l'artisanat équitable dans le sud de l'Inde au sein d'organisations féminines met en évidence que l'organisation collective entre femmes a un réel pouvoir de transformation susceptible de bousculer les normes sociales<sup>10</sup>.

2. Vagneron Isabelle, *Cartographie & Analyse des Études d'Impact du Commerce Équitable*, février 2010

3. Laroche Karine, *Synthèse et analyse des études d'impacts et études thématiques sur le commerce équitable 2011-2019*, CEF, 2020

4. Nelson Valerie et Martin Adrienne, *Fairtrade International's Multi-dimensional Impacts in Africa*, 2015

5. Coordination SUD, *Promouvoir davantage l'égalité femmes-hommes dans l'accès à la terre, condition prioritaire d'une agriculture durable*, 2021

6. Smith Saly, *Fair trade and women's empowerment*, 2015

7. Lyon Sarah, Mutersbaugh Tad, Worthen Holly, *Constructing the female coffee farmer: Do corporate smarteconomic initiatives promote gender equity within agricultural value chains?*, 2019

8. Laroche Karine, *Synthèse et analyse des études d'impacts et études thématiques sur le commerce équitable 2011-2019*, CEF, 2020

9. Chiputwa Brian, Spielman David J. et Qaim Martin, *Food Standards, Certification, and Poverty among Coffee Farmers in Uganda*, 2015

10. Ange Priya, Ballet Jérôme, Carimtrand Aurélie et Marius Kamala, *Changing Women's Lives? Empowerment and Aspirations of FairTrade Workers in South India*, 2019

Ces constats ont permis aux acteurs du commerce équitable de prendre conscience de l'importance d'une meilleure intégration de l'égalité femmes-hommes dans les filières et partenariats pour impulser des changements sociaux significatifs. Les grandes fédérations internationales du commerce équitable, telles que WFTO, Fairtrade International ou SPP, ont récemment élaboré des stratégies dédiées au genre pour inciter les acheteurs et coopératives du Sud à mettre en place des démarches volontaristes et à activer des leviers qui ont fait leurs preuves.

### Parmi les objectifs identifiés par WFTO dans sa stratégie genre (2016) :

- ▶ reconnaître que les femmes sont historiquement désavantagées dans leur accès à l'éducation et leurs opportunités d'emplois, et trouver des solutions pour leur donner un accès égal au travail ;
- ▶ contribuer à l'élimination de toutes les violences à l'égard des femmes et des filles au sein de leur foyer, de leur communauté et au travail ;
- ▶ assurer la reconnaissance du rôle des femmes dans la chaîne de valeur et notamment celles qui travaillent au sein de l'unité familiale, de façon informelle, et au sein des organisations de producteur-riche-s.

### La stratégie pour l'égalité des genres de Fairtrade International vise, quant à elle, à :

- ▶ accroître, de manière significative, la participation active et égalitaire des femmes au sein des organisations de petit-e-s producteur-riche-s certifiées Fairtrade ;
- ▶ autonomiser un plus grand nombre de femmes et de jeunes filles en leur offrant la possibilité d'avoir un accès équitable aux bénéfices du commerce équitable ;
- ▶ traiter de manière systématique les problèmes qui empêchent de parvenir à une meilleure égalité entre les hommes et les femmes au sein des chaînes d'approvisionnement certifiées Fairtrade.

## 2 LES LEVIERS DU COMMERCE ÉQUITABLE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Souvent non propriétaires, les femmes sont rarement membres de plein droit des organisations de producteur-riche-s, et leur participation à la production agricole est moins visible.

Afin de s'assurer qu'elles bénéficient directement et entièrement du prix rémunérateur du commerce équitable, les acteurs font parfois le choix de travailler avec des organisations 100 % féminines, notamment dans les filières historiquement féminines telles que la confection textile en Asie du Sud-Est ou le karité en Afrique de l'Ouest. La fédération Nununa, qui produit du beurre de karité au Burkina Faso, souligne que la rémunération directe des productrices à un prix équitable améliore significativement leurs conditions de vie et augmente leur pouvoir de décision quant à l'utilisation de l'argent du foyer. Cette rémunération facilite en outre l'accès à la contraception, à un moyen de transport individuel ou à un téléphone<sup>11</sup>.

Au sein des coopératives mixtes, d'autres mesures peuvent assurer que les bénéfices du commerce équitable reviennent aux femmes. On peut citer le paiement du café, conditionné par la présence des deux membres du couple au sein d'une organisation de producteur-riche-s en Ouganda<sup>12</sup>. Au Bénin, une coopérative de production de beurre de karité biologique, partenaire de Karethic, a conditionné l'adhésion à la coopérative par la scolarisation des filles de ses membres, garantissant ainsi la scolarisation de près de 1 500 jeunes filles<sup>13</sup>.

La prime de développement peut également être orientée de façon à mieux bénéficier aux femmes : mise en place de services (maternités, crèches), réduction de la pénibilité ou de la charge de travail des femmes (mécanisation du barattage du beurre de karité par exemple), projets permettant de générer des revenus complémentaires et interventions en faveur de l'éducation des jeunes filles, etc. L'allocation de cette prime à des projets d'émancipation des femmes n'est cependant pas systématique, dès lors qu'elle est décidée par l'assemblée générale, où les femmes restent souvent sous-représentées.

L'intégration formelle de femmes au sein d'organisation de producteur-riche-s soulève de fait la question de leur participation à la prise de décision. Or, plusieurs freins existent, tels que le faible taux d'alphabétisation des femmes (54 % en moyenne au sein de l'Union africaine en 2018<sup>14</sup>), qui peut limiter leur implication syndicale, associative ou politique. Un travail spécifique doit donc être mené, aussi bien au niveau individuel (alphabétisation, estime de soi, compétences), que collectif (travail sur les normes sociales auprès d'une communauté afin que la participation des femmes aux instances de décision soit admise).

L'école du Leadership des femmes a ainsi été développée par le mouvement Fairtrade International. Il s'agit d'un parcours de formation destiné aux femmes et hommes membres de coopératives certifiées équitables. Les modules de formation traitent de l'égalité femmes-hommes, de l'estime de soi et participent à la consolidation de compétences en matière de leadership professionnel.

11. Entretien avec Maïmounata Aouba, gestionnaire de la fédération Nununa. <https://nununabf.com/spip.php?article21>

12. Chiputwa Brian, Spielman David J. et Qaim Matin, *Food Standards, Certification, and Poverty among Coffee Farmers in Uganda*, 2015

13. Commerce Équitable France, *Actes des Universités d'automne du commerce équitable, Commerce Équitable & Genre*, 2017

14. Contre 69 % pour les hommes. Source : FAO and AUC. 2020. Leaving No One Behind – A Regional Outlook on Gender and Agrifood Systems. Addis Ababa.

Ce programme, expérimenté initialement par la CLAC en Amérique latine, puis repris par le réseau continental africain Fairtrade Africa, a notamment permis, au sein de coopératives guatémaltèques :

- la mise en place de plans d'action pour augmenter le nombre de femmes membres ;
- le recrutement de salariée·es en charge de la mise en œuvre de ces plans ;
- le développement de mécanismes afin que toutes les femmes impliquées dans la chaîne de valeur, membres de l'organisation ou non, puissent bénéficier du commerce équitable.

Au cœur des missions du commerce équitable, l'**empowerment des productrices** doit donc être pensé comme un processus multidimensionnel de changement qui va

au-delà de l'accès à un revenu décent et aux espaces de décision, mais doit permettre aux femmes de gagner une meilleure estime d'elles-mêmes, de renforcer leur capacité à agir et à s'organiser collectivement. En confiant de nouveaux rôles aux femmes, les actions en faveur de l'**empowerment** des femmes ont aussi vocation à faire évoluer les normes sociales par des effets connexes sur les communautés concernées.

**Afin d'impulser des changements sociaux significatifs, le mouvement du commerce équitable doit donc penser des stratégies multidimensionnelles en faveur de l'égalité femmes-hommes, qui articulent plusieurs des leviers évoqués. Une telle intégration transversale de l'égalité femmes-hommes dans les pratiques du commerce équitable constitue un levier majeur pour changer l'échelle des impacts du commerce équitable.** ●

## RECOMMANDATIONS À DESTINATION DES POUVOIRS PUBLICS

► Les pouvoirs publics, aux niveaux européen et international, doivent introduire des régulations contraignantes pour que les entreprises mettent en place des chaînes d'approvisionnement répondant aux critères du commerce équitable, généraliser le devoir de vigilance et l'assortir d'une composante « genre » pour s'assurer que le respect de l'égalité femmes-hommes soit pris en compte. Le respect et l'application de ces mesures

doivent également conditionner l'appui financier fourni par les organismes publics (tels que l'Agence française de développement / Proparco) aux acteurs privés bénéficiaires.

► Les États, notamment à travers leur agence publique de développement, doivent soutenir les programmes qui sécurisent l'accès au foncier et facilitent l'accès au crédit et aux ressources pour les femmes productrices,

et appuyer financièrement les programmes d'**empowerment** des productrices et artisanes des pays du Sud.

► Les pouvoirs publics, aux échelons national et européen, doivent soutenir et promouvoir le développement et la pérennisation des initiatives et démarches de commerce équitable labellisées qui apportent des garanties sur le respect des droits humains et des droits des femmes.



Cette publication est réalisée par la commission Agriculture et alimentation (C2A) de Coordination SUD. Dans le cadre de sa mission d'appui au plaidoyer collectif de ses membres, Coordination SUD a mis en place des commissions de travail. Ainsi, la commission Agriculture et alimentation (C2A) regroupe des ONG de solidarité internationale qui agissent pour la réalisation du droit à l'alimentation et un soutien renforcé à l'agriculture familiale dans les politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale :

ActionAid France – Peuples Solidaires, Action Contre la Faim, AgriSud, Agter, Artisans du Monde, AVSF, CARI, CCFD – Terre Solidaire, CFSI, Commerce Équitable France, Gret, Iram, ISF Agrista, MADERA, Max Havelaar, Oxfam France, Réseau foi et Justice Afrique Europe, Secours Catholique – Caritas France, SOL – Alternatives Agroécologiques et Solidaires, Terre et Humanisme, UNMFREO.

La C2A assure la représentation de Coordination SUD auprès des institutions traitant de l'agriculture et de l'alimentation tels que le Groupe interministériel français sur la sécurité alimentaire (GISA) et le Mécanisme de la société civile (MSC) pour le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

Contact de la commission Agriculture et alimentation : Carline Mainenti (AVSF)  
Email : c.mainenti@avsf.org  
Site web : www.coordinationsud.org

Cette note a été rédigée par Émilie Durochat et Claire Ménard (Commerce Équitable France), avec les contributions d'Érika Girault et Pierre Du Buit (Fédération Artisans du Monde), Audrey Abit (Max Havelaar France), Guillaume Arthaud (Ingénieurs sans frontières), Myriam Mackiewicz et Romain Valleur (AVSF).



Cette note est réalisée avec le soutien de l'AFD. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.

